

**Douala : Les limites du port reconstituées. La réception du rapport des travaux y relatifs s'est déroulée le 20 décembre.**

Où se situent exactement les limites du domaine portuaire de Douala-Bonabéri ? Qui empiète et est occupant illégal sur les quelque 1000 hectares sur lesquels s'étend la zone ? C'est pour avoir des réponses à ces questions, devenues préoccupantes au fil des années – en raison non seulement des besoins d'extension du port mais aussi des installations anarchiques qu'il a subies – que des travaux de **reconstitution des limites** ont été initiés par les pouvoirs publics.

Le rapport de ces travaux a été réceptionné le 20 décembre, par le ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf), Jacqueline Koung à Bessike, en présence du ministre des Transports, Edgard Alain Mebe Ngo'o, et du ministre de l'Habitat et du Développement urbain, Jean-Claude Mbwentchou. « L'opération a pris du temps (...) mais on ne peut que se réjouir du résultat », a déclaré Cyrus Ngo'o, le directeur général du Port autonome de Douala (PAD), lequel a besoin que les espaces occupés à tort soient libérés.

Et souhaite même en acquérir de nouveaux, dans un processus d'extension qui est un des garants de sa compétitivité. Libéré des convoitises, causes de grappillages progressifs de son emprise originelle (fixées en 1975), le port de Douala envisage un nouveau déploiement, dont les grandes lignes ont été présentées par le Dg du PAD : étendre le terminal à conteneurs; créer un nouveau parc à véhicules sécurisé ; aménager des zones d'attente de camions ; créer une zone urbano-portuaire, sorte de tampon entre la ville et le port, etc.

Dans le même temps, il faudra recenser les occupants effectifs de la zone portuaire, prendre les actes appropriés face aux situations de présence illégale (déguerpissements, annulation des titres de propriété foncière frauduleux, etc.), entre autres.

Dans son discours, le Mindcaf a, quant à elle, annoncé que désormais, les limites du port « seront visibles à l'œil nu ». Ceci va passer notamment par l'implantation effective de bornes et de balises matérialisant ces limites.

« Les projets dont le PAD est porteur sont grands consommateurs d'espaces et pourvoyeurs d'emplois », dira Jacqueline Koung à Bessike. Il faudra donc s'investir au maximum pour la sécurisation foncière, après l'opération de reconstitution des limites. Le Mindcaf va donc inviter le PAD à organiser une synergie positive avec les communautés riveraines, « pour une cohabitation harmonieuse ». « Chacun de nous a besoin de ce port », dira encore la ministre.